



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 47

DELIBERATION
n° 2026 - 07 - 22

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 09/10/2026

ID : 085-200023778-20261001-DL2026_07_22-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} octobre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 24 septembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Pascal BOURIAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Nathalie BUCHOU.

Pouvoirs : Marie-Thérèse BONNEAU à M. Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à Julie MORISOT.

Laëtitia MARÉCHAL est désignée secrétaire de séance.

Programme « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » (TETE) : validation de l'état des lieux, arrêt des enjeux prioritaires et approbation de la gouvernance et du pilotage de la transition écologique

Par délibération n° 2025-04-17 du 17 juillet 2025, le Pays de Saint les Croix de Vie Agglomération s'est engagé dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » (TETE).

1/ Rappel sur le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique »

Pour mémoire, ce programme de l'ADEME met à disposition des collectivités une démarche de planification et un référentiel d'actions pour définir, mettre en œuvre et piloter le projet de transition écologique des territoires.

Les intérêts pour la Communauté d'Agglomération sont multiples :

- confirmer le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie comme feuille de route, se situer par rapport à la politique de transition de la collectivité, dégager les principales pistes de progrès et redynamiser la mise en œuvre du programme d'actions afin d'accélérer la transition écologique du territoire ;
- structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique grâce aux axes du programme TETE dédiés à la gouvernance et aux partenariats ;
- faire concorder le programme TETE avec le bilan à mi-parcours du PCAET (après 3 ans de mise en œuvre) et bénéficier du cadre méthodologique et d'accompagnement pour assurer le suivi et l'évaluation du PCAET ;
- réaliser l'état des lieux et construire/renforcer la politique de transition écologique dans le temps du cycle TETE et solliciter 4 années de financements pour mettre en œuvre les actions dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Territorial (autre programme de l'ADEME) ;
- bénéficier des outils, de la banque de données et du réseau TETE pour s'inspirer d'autres collectivités et faire monter en compétence les élus et les services ;
- valoriser l'engagement politique de la collectivité à travers un label reconnu.

Le programme se déroule en 4 étapes :

- la réalisation d'un état des lieux détaillé des actions favorisant la transition écologique menées dans le périmètre des compétences de la collectivité,
- la construction ou le renforcement de la politique de transition écologique de la collectivité,
- la mise en œuvre, le suivi et l'amélioration continue de la politique de transition écologique,
- la labellisation (dès lors que la collectivité satisfait aux exigences du label).

2/ Validation de l'état des lieux et des enjeux prioritaires

La première étape du programme consistant à la réalisation de l'état des lieux est à ce jour finalisée. Au travers d'une analyse des documents de la collectivité et d'entretiens thématiques avec les services de la Communauté d'Agglomération (12 groupes techniques ont été constitués à cet effet), les points forts et les pistes de progrès/enjeux ont pu être définis (présentés en annexe).

Une plénière de restitution aux services et un séminaire de présentation aux élus, organisés respectivement le 11 mai et le 2 juillet derniers, ont permis d'identifier les 11 enjeux prioritaires suivants :

1. Assurer le **bon fonctionnement de l'assainissement**, le renouvellement des réseaux, et travailler sur sa performance et son approvisionnement énergétique ;
2. Adopter et mettre en œuvre le **schéma directeur cyclable** pour renforcer encore la place du vélo ;
3. Finaliser le **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)** et accompagner les acteurs du territoire pour adapter les prélèvements à la ressource disponible ;
4. S'assurer d'un **tourisme qui respecte les équilibres du territoire** et d'une politique de l'habitat qui assure aux actifs de pouvoir habiter le territoire ;
5. Réaliser un **Schéma Directeur Immobilier et Energétique (SDIE)** comprenant une programmation budgétaire ;
6. Harmoniser et consolider l'**offre de transport collectif** (reposant sur les anciennes offres communales) et offrir des solutions adaptées aux communes rétro littorales ;
7. Renforcer la prise en compte de la **capacité d'accueil du territoire dans les politiques publiques** ;
8. Utiliser le **PAT** comme levier pour l'approvisionnement local et sain de la **restauration collective** ;

9. Se créer une culture partagée de la **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales** et la mettre en œuvre ;
10. Poursuivre le développement de l'éolien en le maîtrisant et du **photovoltaïque** ;
11. Intégrer systématiquement le **confort d'été** dans les rénovations et constructions.

Auxquels, il convient de rajouter un **enjeu transversal d'animation des communes sur la transition écologique**.

A partir des enjeux prioritaires identifiés et articulés autour du PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, feuille de route de la transition écologique du territoire, un programme d'actions complémentaires et des objectifs engageants, qui cadrent la politique de transition de la collectivité, seront construits, par les élus et les services, pour une adoption en Conseil Communautaire début 2027.

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'état des lieux des points forts et des pistes de progrès de la politique de transition écologique de la Communauté d'Agglomération, annexé à la présente délibération, et d'arrêter les 11 enjeux prioritaires et l'enjeu transversal ci-dessus cités à partir desquels seront construits le programme d'actions et les objectifs engageants.

3/ Validation de la gouvernance et du pilotage de la transition écologique

Par ailleurs, il convient de structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique de la collectivité.

L'organisation suivante est proposée :

- Une **élue référente, Madame Laëtitia MARECHAL**, 9^{ème} Vice-Présidente déléguée à la **transition et à l'environnement**.
La délégation recouvre l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET, l'élaboration et la mise en œuvre du PAT, le pilotage de la démarche TETE pour, notamment, promouvoir et impulser une dynamique autour de l'économie circulaire et développer la commande publique responsable.
- Une **gouvernance « chapeau » de la transition écologique, avec le PCAET comme feuille de route**, basée sur les instances de la Communauté d'Agglomération :
 - La Commission Transition et Environnement : information, avis et arbitrage
 - Le Bureau Communautaire joue le rôle de Comité de Pilotage : validation des différentes étapes et suivi annuel de la mise en œuvre des actions
 - Le Conseil Communautaire : approbation des différentes étapes, demande de labellisation et information annuelle de l'état d'avancement des actions.
- La constitution d'un **Comité des partenaires et de suivi** des engagements partenariaux.
- Une **coopération communale renforcée** avec un réseau Communes-Agglomération (binôme technicien-élu).
- Les 12 groupes techniques mis en place pour l'état des lieux seront réunis 1 fois par an pour une **revue annuelle des projets de transition** (services + élus).

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023 04 24 du 15 juin 2023 portant adoption du PCAET,

Vu la délibération n° 2025-04-17 du 17 juillet 2025 approuvant l'engagement de la collectivité dans le programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » de l'ADEME ;

Vu l'état des lieux du programme TETE annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 septembre 2026,

Vu le rapport,

Considérant qu'il convient de valider l'état de lieux et d'arrêter les enjeux prioritaires, comme point d'étape de la démarche TETE,

Considérant la nécessité de structurer la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique de la collectivité, avec le PCAET du Pays de Saint Gilles Croix de Vie comme feuille de route,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : VALIDE l'état des lieux du programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » annexé à la présente délibération ;

Article 2 : ARRETE les 11 enjeux prioritaires et l'enjeu transversal ci-dessus identifiés ;

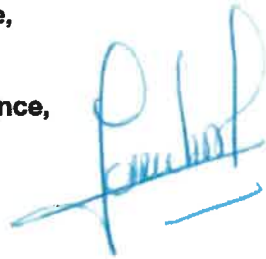
Article 3 : ENGAGE l'élaboration du programme d'actions et la définition des objectifs engageants sur la base des 11 enjeux prioritaires et de l'enjeu transversal identifiés ;

Article 4 : APPROUVE la gouvernance et le pilotage de la politique de transition écologique tels que précisés ci-dessus.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Laëtitia MARÉCHAL



Givrand, le 8 octobre 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : **09 OCT. 2026**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **09 OCT. 2026**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.